

Conseil d'harmonisation – CES Plateau (18)

Rapport de la réunion du 18 novembre 2013

Sont présents :

- pour les P.O. / Direction : Mme Petitjean et M. Servais (Centre Scolaire Spécialisé de Cerexhe-Heuseux), Mme Deswysen (Collège Notre-Dame de Gemmenich), Mme Stéphany et M. Mager (Collège Providence de Herve), Mme Berhin et M. Vanderhaegen (Institut Providence Herve), M. Bartholomé et M. Malvaux (Collège Royal Marie-Thérèse de Herve), M. Lo Presti (Ecole Spécialisée Jean XXIII de Beyne-Heusay), M. Corman et M. Bebronne (Institut Saint-Joseph de Welkenraedt), M. Lourtie et M. Wehren (Centre Scolaire Sainte-Julienne de Fléron - D1), M. Ruisseau (Centre Scolaire Sainte-Julienne de Fléron – D2D3).

- pour les organisations syndicales : Mme Vanderheyden (Collège Notre-Dame de Gemmenich), M. Skowronek (Collège Providence de Herve), M. Collard (Institut Providence Herve), M. Reisch (Collège Royal Marie-Thérèse de Herve), M. Banneux (Ecole Spécialisée Jean XXIII de Beyne-Heusay), Mme Charlier (Institut Saint-Joseph de Welkenraedt), M. Gillardin (Centre Scolaire Sainte-Julienne de Fléron - D1), M. Habay (Centre Scolaire Sainte-Julienne de Fléron – D2D3) – Tous CSC

Sont excusés :

- pour les P.O. / Directions : M. Michel (Collège Notre-Dame de Gemmenich), Mme Florkin (Centre Scolaire Sainte-Julienne de Fléron – D2D3) et M. Delcroix (Cocon)

- pour les organisations syndicales : M. Thielmanns (Collège Providence de Herve) et M. Ponthier (Institut Saint-Joseph de Welkenraedt – SEL)

- pour les associations de parents : M. Boulanger (Collège Royal Marie-Thérèse de Herve)

Monsieur Bartholomé, président du Charm, ouvre la séance à 17h15 en accueillant les participants et en excusant certaines absences. Il fait circuler un listing des coordonnées des membres du Charm pour corrections éventuelles.

1) Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 26 novembre 2012.

Pour rappel, le projet de PV rédigé par M. Reisch, secrétaire, avait déjà été modifié suite aux remarques émises par courriel fin 2012. Logiquement, le Charm approuve le rapport de réunion à l'unanimité.

2) Examen des dossiers de programmations

1. Ecole Jean XXIII de Beyne-Heusay

Sept options sont présentées au Charm, toutes concernant les années 1 et 2 pour l'enseignement spécialisé de forme 3 au niveau du CEFA : mécanique-garage (phase 2), aide mécanicien-garagiste (phase 3), restauration (phase 2), commis de cuisine (phase 3), commis de cuisine de collectivité (phase 3) et services sociaux et familiaux (phases 2 et 3).

Il s'agit d'une simple information.

Pas de remarque du Charm.

Ensuite, un renouvellement de demande pour le secteur industrie mécanique garage pour la phase 3 est soumis à l'assemblée, de même que deux programmations dans ce même secteur (phase 2 et 3). M. Lo Presti précise que tout se passe bien à ce niveau. Un élève est actuellement inscrit en aide-mécanicien en cycles et petits moteurs et deux autres élèves pourraient intégrer cette section.

L'avis du Charm est favorable à l'unanimité.

Conseil d'harmonisation – CES Plateau (18)

2. Centre Scolaire Notre-Dame - Cerexhe

Le centre demande l'ouverture de la forme 1. Mme Petitjean précise que son école organise déjà les formes 2 et 3 de l'enseignement spécialisé. L'objectif de cette demande d'ouverture est de donner la possibilité de travailler la socialisation, notamment avec des élèves autistes, déjà bien présents dans l'établissement.

Cela pourrait aussi atténuer les difficultés prévisibles de l'école suite à l'ouverture à la mixité des écoles spéciales de Froidmont et d'Ans. Il faut en effet savoir que les élèves désirant bénéficier du transport scolaire sont obligés de s'inscrire à l'école la plus proche de leur domicile.

Pour Cerexhe, 18% des 140 élèves seraient touchés par ce changement.

Le Charm marque son accord à l'unanimité.

3. Centre Scolaire Ste-Julienne – Fléron

Les demandes sont avant tout des maintiens 2 par précaution : 3^{ème} et 4^{ème} P. bois, 3^{ème} et 4^{ème} P. électricité et 5^{ème} TQ électricien-automaticien. Ces demandes sont accordées automatiquement pendant deux ans. M. Ruisseau est assez confiant et pense que les normes de maintien seront atteintes l'année prochaine.

Pour l'électricité, le nombre d'élèves est déjà suffisant tant en 3^{ème} qu'en 4^{ème}. Il en va de même en électricité-mécanique.

Le Centre Scolaire renouvelle sa demande de programmation pour la 7P mécanicien des moteurs diesels et engins hydrauliques et pour la 7P décoration, toutes deux en CEFA. Ces deux sections existaient auparavant en plein exercice.

Le Charm marque son accord à l'unanimité.

4. Institut Providence Herve.

Mme Berhin nous informe que la 7PQ traiteur organisateur de banquets et de réceptions sera suspendue cette année encore. Si elle ne peut être organisée l'an prochain, il faudra la reprogrammer.

5. Institut Saint-Joseph de Welkenraedt

Il s'agit du renouvellement de la demande d'organiser une 7P aide-soignante et une 7P complément en techniques spécialisées en construction gros-œuvre.

M. Corman confirme qu'il s'agit d'une demande déjà formulée les années précédentes. M. Lourtie intervient en regrettant qu'une centrale syndicale bloque cette demande à un niveau ultérieur, malgré l'accord de tous les acteurs de son école.

M. Corman rappelle quelques-uns des arguments développés dans son dossier : un public régional large et l'absence de menace sur les autres 7P organisées dans d'autres établissements. Il a constaté que 50% des élèves de 6P de l'ISJW ne

Conseil d'harmonisation - CES Plateau (18)

poursuivaient pas leurs études en 7P malgré les possibilités offertes ailleurs. En améliorant son offre de 7P, l'objectif du PO de l'ISJW est de mieux répondre aux besoins de ses élèves de 6P, notamment en matière d'accès au CESS.

M. Lourtie s'étonne que l'argument avancé en défaveur de cette demande est chaque année le problème de concurrence entre école mais s'il s'en réfère à son expérience personnelle à Fléron, cette concurrence n'interviendra pas ici.

M. Reisch intervient pour demander à M. Corman s'il sait quel pourcentage d'élèves de 6P ne fréquente pas une 7P même si celle-ci est organisée. S'il livre ces informations pour les élèves de l'ISJW, M. Corman ignore les chiffres des autres écoles mais il semble selon d'autres directeurs présents que les 7P sont en général peu fournies.

M. Habay précise que, à sa connaissance, beaucoup de 7P sont organisées avec relativement peu d'élèves.

Mme Berhin est du même avis et trouverait plus logique d'organiser le 3^{ème} degré professionnel en 3 ans comme cela se fait dans certaines sections comme p.ex. la puériculture. Ce serait plus clair quant aux débouchés.

M. Reisch signale qu'en tant que représentant de la CSC, il se prononcera comme chaque année contre cette demande, les arguments avancés n'étant pas différents de ceux de l'an passé. Il ne pense pas qu'il soit nécessaire de recommencer le même débat.

Suite à la demande de M. Corman, il rappelle que la CSC voit comme principaux inconvénients à cette ouverture une détérioration des conditions de travail de certains membres du personnel de l'école - l'organisation d'une 7P coûtant beaucoup d'heures NTPP -, l'apparition d'une concurrence supplémentaire entre écoles ou encore la problématique des lieux de stage.

M. Corman répond que, le NTPP étant géré en concertation, son affectation fait l'objet de débats récurrents, en interne, avec les professeurs concernés et leurs représentants. Il répète que la concurrence, analysée sur une durée significative, ne représente pas une menace pour les écoles voisines. En ce qui concerne les stages, M. Bebronne réplique qu'il y a au contraire des demandes de stagiaires dans la région de Welkenraedt, notamment dans les endroits où l'allemand est la langue pratiquée.

M. Corman signale que cette année, 4 élèves de Saint-Joseph se sont inscrits en 7P à l'Athénée tandis qu'une autre élève habitant Verviers fréquente l'institut Ste-Claire à Verviers pour y terminer sa formation, ce qui prouve bien qu'il y a une demande sur Welkenraedt.

M. Lourtie intervient pour dire qu'il est sensible à l'argument du « coût NTPP » et qu'il serait mal à l'aise d'apprendre que l'option existerait pour seulement deux élèves. Par contre, s'il y a huit inscrits, l'option devient auto-suffisante. Il demande à ce qu'on fasse confiance aux directions.

M. Malvaux constate qu'il y a clairement deux intervenants présents qui sont prisonniers de leur rôle et ne s'expriment qu'en tant que porte-parole, à savoir la

Conseil d'harmonisation – CES Plateau (18)

délégation de Welkenraedt qui représente son personnel et est favorable à la demande d'ouverture et M. Reisch qui représente la CSC.

Au final, il faut constater que le Charm marque son accord à l'unanimité pour la demande d'ouverture d'une 7P en gros-œuvre.

Pour l'ouverture de la 7P aide-soignante, les trois représentants syndicaux des écoles de Herve émettent un avis négatif, alors que le reste de l'assemblée a un avis positif.

3) Divers

M. Habay estime qu'une réflexion politique globale sur l'avenir des 7P devrait avoir lieu.

M. Lourtie regrette l'absence de représentants des parents à cette réunion, d'autant plus qu'au niveau supérieur de décision, ces parents seront bien représentés mais par des acteurs « téléguidés ».

M. Bebronne s'étonne des positions divergentes au sein des représentants syndicaux mais M. Bartholomé y voit aussi la logique d'être représentant de son propre établissement, tout comme les directeurs ou les pouvoirs organisateurs représentent leurs propres intérêts.

Clôture de la réunion à 18h05

Herve, le 27 novembre 2013

Le secrétaire, P. Reisch



Le président, J. Bartholomé

